

Formulaire

I. Précisions sur l'organisme porteur

Ministère(s)

Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Action et des Comptes publics

Opérateur (le cas échéant)

Non communiqué

Direction(s)

Direction des affaires juridiques

Direction des achats de l'Etat

Agence pour l'informatique financière de l'Etat

II. Résumé du projet

Intitulé du projet

Transformation numérique de la commande publique (TNCP)

Résumé du projet

Le montant des marchés publics passés en 2018 atteint 100 milliards d'euros (dont 29 pour l'Etat et ses opérateurs). Un marché public suit le parcours suivant : politique achat - passation (publicité, consultation, attribution) – exécution - suivi administratif et financier - archivage.

Depuis le 1er octobre 2018, la dématérialisation de la passation des marchés supérieurs à 25000 euros HT est obligatoire via des plateformes électroniques appelées "profils d'acheteur". L'hétérogénéité de ces dernières rend difficile leur utilisation.

Le projet TNCP vise à faciliter l'accès des marchés publics aux entreprises, notamment les TPE/PME, à proposer aux acheteurs publics (Etat, collectivités territoriales, établissements publics) une offre de services numériques respectant les principes de l'Etat Plateforme et à rendre interopérables (i.e les faire communiquer entre elles) l'ensemble des profils acheteur. Les premiers bénéficiaires en seront les utilisateurs de la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) et de celles des deux régions (Ile-de-France, Bretagne).

A terme, ce projet permettra de rendre interopérables les profils d'acheteur avec les autres systèmes d'information (SI) de la chaîne de la commande publique (Ex : gestion financière, contrôles, archivage) et de développer une nouvelle économie des marchés publics, devenue entièrement numérique, capitalisant sur la donnée, plus sûre et plus performante en matière d'achats.

Montant total du projet

16 105 000

Montant demandé au FTAP

9 180 000

Participation à d'autres appels à projets

Ce projet n'a fait l'objet d'aucune autre demande de financement

III. Détails du projet

Présentation détaillée du projet de transformation

Plus 300.000 marchés publics ont été passés en 2018 pour plus de 100 Mds d'euros. Les acteurs de la commande publique peuvent être classés en trois familles :

- les acheteurs publics (L'Etat et ses opérateurs, collectivités territoriales),
- les entreprises (ou opérateurs économiques, usagers),
- les éditeurs, fournisseurs de solutions technologiques.

La transformation numérique de la commande publique (TNCP) consiste à dématérialiser l'ensemble des procédures de marchés publics, ainsi qu'à accompagner les évolutions des pratiques des utilisateurs liées aux nouvelles technologies mises en place.

La « vie » d'un marché peut être schématisée comme une chaîne dont les maillons seraient la stratégie et le pilotage des achats (y compris le sourcing), la publicité, la consultation, l'attribution et la notification de la décision, l'exécution, le suivi administratif et financier, la réception et l'archivage.

La réforme du droit de la commande publique, entrée en vigueur au 1er avril 2016, a imposé une complète dématérialisation des procédures de passation des marchés publics de plus de 25.000 € HT et du déploiement d'une démarche d'Open Data sur les données des marchés publics et contrats de concessions au plus tard le 1er octobre 2018. L'utilisation d'une plate-forme de dématérialisation, appelée « Profil d'acheteur », a été ainsi rendue obligatoire pour la mise à disposition des documents de marché et la réception sécurisée des offres. Cependant, seule la passation des marchés est vraiment dématérialisée aujourd'hui, les autres maillons de la chaîne étant loin d'être dématérialisés.

L'existence de nombreux systèmes d'informations empêche la création d'un système unique. La solution pour arriver à une dématérialisation complète de la chaîne de la commande publique nécessite donc de rendre interopérables entre eux les différents SI et, en premier lieu, les profils d'acheteurs. Ces derniers reçoivent en effet les données d'origine des marchés, données qui alimenteront les autres systèmes d'information (y compris extérieurs à l'acheteur public) notamment la gestion comptable et financière, le contrôle de légalité et l'archivage, données qui sont essentiellement ressaisies aujourd'hui ou traitées au cas par cas par des développements informatiques de connecteurs jugés coûteux par les acheteurs publics. A travers la mise en œuvre de l'interopérabilité, le projet TNCP permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- accélérer le processus de la complète dématérialisation des marchés publics,
- générer des économies de fonctionnement importantes, pour les acheteurs comme pour les opérateurs économiques,
- professionnaliser la fonction « Achats »,
- permettre l'émergence de nouveaux services autour de l'open data.

Pour se faire, il est proposé :

- de rendre interopérables les profils d'acheteurs existants qui reçoivent la grande majorité des données sources des marchés publics (Descriptif, pièces, offres,...) lors de la phase de consultation. Ces profils d'acheteurs ont vocation à alimenter les autres systèmes d'information des acheteurs (GED, exécution du marché, gestion administrative et financière, archivage) ou de tiers (Publication d'avis de publicité, Contrôle comptable et financier pour la DGFIP, contrôle de légalité pour les préfetures).
- de s'appuyer sur le profil d'acheteur de l'Etat (PLACE) et d'associer au projet deux profils d'acheteurs régionaux mutualisés (Maximilien pour l'Ile-de-France et Megalis pour la Bretagne) de façon à atteindre une masse critique pour créer de facto un référentiel à vocation nationale.

Le projet TNCP sera mis en œuvre au travers de six chantiers. Tout d'abord, l'élaboration d'un cadre d'interopérabilité (chantier A) permettra de définir un langage commun ainsi que les normes et standards nécessaires à la réalisation des actions. La mise en œuvre de l'interopérabilité entre profils d'acheteurs sera permise par des services réutilisables (chantier B), complétés par des briques numériques permettant de standardiser le processus de dématérialisation de bout en bout, autour des profils d'acheteurs (chantier C). Une attention particulière sera accordée à l'impact sur l'existant concernant l'interopérabilité des achats de

l'Etat (chantier D). Enfin, le projet s'inscrit dans une logique de mutualisation en proposant des outils communs facilitant la dématérialisation et l'open data (chantier E). Le sixième chantier est celui du pilotage du projet et de l'accompagnement des acteurs au changement. Le détail des actions est le suivant :

- Chantier A : l'élaboration du cadre fonctionnel nécessaire à la TNCP

A1 Cartographie de la commande publique

A2 Cadre Commun d'interopérabilité

A3 Référentiel sémantique

A4 Elaboration d'un standard des échanges

A5 Modèle de données de référence

- Chantier B : la mise en place de l'interopérabilité des profils acheteurs

B1 Service de publication des consultations

B2 Service mutualisé de dépôt des offres

B3 Portail d'accès unique aux consultations

B4 Profil Opérateur Economique unique

- Chantier C : la standardisation du processus dématérialisé

C1 Portail modèle en matière de sourcing

C2 Service d'émission des avis de publicité

C3 Service de déclaration d'Acte d'Engagement

C4 Socle de services contrats

- Chantier D : l'interopérabilité pour les achats de l'Etat

D1 Application à PLACE

- Chantier E : les outils mutualisés pour faciliter la dématérialisation et l'open data

E1 Profil d'acheteur proposant des fonctions standards

E2 Signature électronique

E3 Certificats de Cessibilité

E4 Données ouvertes (Open data)

- Chantier transverse : pilotage du projet et accompagnement au changement

Détail des économies attendues

Le projet TNCP génère des gains sur la performance des achats et des gains ETP pour l'ensemble des acteurs de la commande publique qu'il n'est pas toujours facile de chiffrer :

- Pour les opérateurs économiques, les économies sont portées par :

- la simplification des procédures de passation en proposant un portail unique pour le dépôt des offres et en dématérialisant la contractualisation, l'exécution administrative des contrats et les certificats de cessibilité.
- un meilleur accès aux marchés publics : le portail unique propose aux opérateurs économiques un seul point d'accès aux marchés publics, leur évitant une recherche sur de multiples places de marchés et leur permettant d'identifier plus efficacement les opportunités d'affaires.

- Pour les acheteurs publics, les économies sont portées par :

- une gestion des marchés simplifiée et plus efficace à travers la dématérialisation complète du processus de la passation (suppression des ressaisies, diminution de la charge administrative, réduction des délais de passation).
- une plus grande concurrence des opérateurs économiques et donc des prix plus bas à qualité égale.
- une amélioration de la performance des achats grâce à une meilleure exploitation de l'information (données fournisseurs, données ouvertes des marchés).
- une mutualisation des développements des outils et services (interopérabilité).

Le projet TNCP conduira à augmenter le nombre de réponses par consultation notamment à travers le chantier B qui facilitera l'accès aux marchés publics et la démarche de passation pour les opérateurs économiques.

Selon les profils d'acheteur (Source : plateformes mutualisées et éditeurs), le nombre de réponses moyen par consultation a augmenté entre 30% et 400% sur la dernière année glissante grâce à la simple obligation de dématérialisation de la passation. L'augmentation du nombre d'offres moyen par marché, et donc de la concurrence, provoque une baisse des prix. Sur la base des chiffres de l'OECP 2019, une baisse moyenne de 1% des prix générerait une économie de 1 milliard d'euros pour les marchés publics (dont 290 millions d'euros pour l'Etat et les hôpitaux). L'investissement de 9,18 M euros du FTAP serait donc récupéré si les prix d'achat de l'Etat baissaient en moyenne sur un an de 0,03% !

Au-delà de ce calcul macroéconomique qui montre l'effet de volume du projet TNCP sur les économies, trois actions du projet TNCP permettent de chiffrer un ROI minimum :

1) L'automatisation de la production des données de recensement : 18 ETP/an

A l'heure actuelle, les agents publics remplissent des formulaires pour le recensement des marchés. L'action B2 (Service mutualisé de dépôt d'une offre) permettrait l'automatisation de cette tâche. Le temps moyen est évalué à dix minutes (1/6 heure) par marché et par agent. Sur un volume de 150.000 marchés publics par an, l'économie serait donc de l'ordre de 18 ETP/an ($= 150.000 \times (1/6) / 7 \text{ heures} / 200 \text{ jours travaillés}$).

2) La dématérialisation des contrats : 1,25 Meuros/an pour PLACE

L'action C3 (Service de déclaration d'acte d'engagement) est une étape indispensable à une dématérialisation complète du contrat et de sa gestion. L'action C4 (Socle de services contrats) permettra la dématérialisation des autres pièces (Avenants,...) de la vie du contrat. Concernant PLACE (Action D1), la partie messagerie sécurisée, développée sur le suivi administratif, permettra à l'administration (et aux entreprises) de réaliser des gains importants sur le coût des accusés de réception postaux. Pendant la vie d'un contrat, 5 échanges minimum nécessitant un envoi en recommandé avec accusé de réception dont le coût unitaire est de 5 euros. Le passage du papier au dématérialisé concernera la moitié des 100.000 contrats annuels, soit 50.000 contrats. Il ressort une économie de frais postaux estimée à 1,25 Meuros/an.

3) L'utilisation d'un outil standardisé de signature électronique : 1,48 Meuros/an et 81,7 ETP

Sur la base de l'étude du cabinet Forrester Research sur le ROI de la signature électronique, utiliser cette dernière plutôt qu'une signature papier génère, par contrat, une baisse des frais opérationnels de 9,47 euros et un gain de productivité de 2,2 heures d'agent. Appliqués aux 100.000 contrats annuels sur PLACE, cela permettrait d'économiser par an environ 1,48 Meuros ($= 52\% \times 3 \times 100.000 \times 9,47$) et 81,7 ETP ($= 52\% \times 100.000 \times 2,2 / 7 / 200$). Il convient également de noter le gain en efficacité puisqu'il faut 24h pour notifier un marché avec un parapheur électronique et une signature électronique contre 8 jours sans .

Sur la base de ces trois actions, le ROI du projet TNCP dépassera 1,38 (Cf. tableau détaillé du calcul dans le dossier, valorisation de l'ETP à 40000 euros/an).

Bénéfices attendus pour les usagers

Le projet TNCP concerne l'ensemble des marchés publics. Plusieurs centaines de milliers d'entreprises (200.000 sur PLACE) ont déjà répondu à des marchés publics lancés par environ 130.000 acheteurs publics. Les bénéfices attendus sont :

Pour les opérateurs économiques :

- Un meilleur accès aux données des marchés publics :
 - Pour la veille, concentrer l'ensemble des consultations dans le but d'améliorer l'anticipation des opportunités d'affaires sur des secteurs et territoires géographiques donnés.
 - Mettre à disposition une information transparente sur les attendus des acheteurs afin d'améliorer la qualité des dossiers de réponse et accroître les chances de gains de marchés
 - Bénéficier d'un point d'accès unique pour les données de marchés publics (publicité, attribution, exécution) facilitant ainsi le développement de nouveaux services innovants.

- Une simplification des procédures de réponse :
 - Pour le dépôt d'offres, simplifier le processus, réduire la pénibilité et gagner en efficacité pour l'ensemble des démarches relatives à la passation
 - Numériser les actes de contractualisation afin de diminuer le temps des procédures et de respecter les délais réglementaires.
 - Fluidifier les échanges et les prises de contact avec les acheteurs publics.
 - Garantir la sécurisation des échanges et des transactions sur l'ensemble du processus

Pour les acheteurs publics

- Une évolution ergonomique et fonctionnelle des profils d'acheteur :
 - Amélioration du point de vue ergonomique.
 - Ajout d'un ensemble de fonctions support (signature électronique, parapheur, archivage, workflow/GED, messagerie).
- Une évolution fonctionnelle des SI Achats :
 - Outiller les processus de gestion administrative des contrats et interfacier ceux-ci aux autres solutions des SI Achats.
 - Standardiser les données autour de grands référentiels et des règles de nommage des fichiers afin de construire une interopérabilité entre les outils de la commande publique.
- Une transparence des données :
 - Simplifier les flux d'informations restituant les données contractuelles à des fins d'exploitation statistique (avis d'attribution - données essentielles, de recensement, d'exécution).
 - Faciliter ainsi leur agrégation sur la plateforme data.gouv.fr et pouvoir ainsi se doter de nouveaux outils d'aide à la décision élaborés à partir d'open data.
- Une meilleure coordination de la publicité des marchés entre acheteurs publics.
- La possibilité de mutualiser les achats publics redondants à l'échelle d'un territoire.

Pour les citoyens

- Bénéficier d'une visibilité sur l'action publique par la mise à disposition et l'exploitation des données de la commande publique
- Rendre lisibles et transparentes les politiques d'achat
- Bénéficier de services publics performants tout en maîtrisant la dépense publique.

Pour les élus

- Disposer d'indicateurs sur les politiques d'achats
- Connaître l'impact de la commande publique sur le territoire et en renforcer son efficacité
- Être alerté au niveau local, régional ou national de l'évolution et de l'actualité des procédures de leurs structures.

Bénéfices attendus pour les agents

Les agents de l'Etat travaillant sur les marchés publics verront leurs conditions de travail s'améliorer et leur efficacité augmenter de par la complète dématérialisation. Ils pourront se consacrer à des travaux à plus forte valeur ajoutée que des tâches administratives, comme par exemple la recherche de fournisseurs.

Caractère stratégique du projet

Le projet TNCP répond aux objectifs du programme Action publique 2022 (dématérialisation à 100% des démarches administratives d'ici 2022) et du Plan de transformation numérique de la commande publique (PTNCP) 2018-2022 (complète dématérialisation de la chaîne de la commande publique).

Par ailleurs, le projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'Etat plateforme en fluidifiant (notamment via API) la circulation des données relatives aux marchés publics :

- L'Etat pourra interagir avec les autres acheteurs publics, au premier rang desquelles les régions ou départements ayant des profils d'acheteurs mutualisés (Cf. I.1.d), créant un référentiel d'interopérabilité

suffisamment représentatif pour s'imposer progressivement au niveau national, via la construction de briques techniques standardisées pour l'Etat et les collectivités territoriales.

- La création de services du type portail permettra d'offrir des services plus complets aussi bien aux acheteurs (ex : Création de systèmes comparatifs pour aide à la décision) que pour les entreprises (ex : outils de recherche).
- La ressaisie d'information pourra ainsi être fortement diminuée, d'une part en privilégiant une architecture basée sur la donnée mise à disposition par le « fournisseur » de celle-ci, d'autre part en permettant l'alimentation en données administratives sur le mode « Dites-le nous une fois ».
- Les outils développés favoriseront la mise à disposition des données de la commande publique au-delà de leur utilisation première par l'administration puisqu'une partie d'entre elles seront rendues publiques.

Enfin, le projet TNCP répond aux six enjeux du nouveau programme d'accélération tech.gouv lancé en avril 2019 :

- Simplification et Maîtrise, via un référentiel Etat face à la multiplicité actuelle de plateformes,
- Inclusion, via des dispositifs adaptés aux acheteurs et entreprises de taille modeste,
- Attractivité, via une fluidification de la chaîne de traitement d'un achat public,
- Economies (Cf. Retour sur investissement attendu),
- Alliances, en permettant une collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Caractère novateur du projet

Le caractère innovant du projet est de rendre interopérables les systèmes d'information de la commande publique existants, en permettant à ceux-ci d'échanger des données standardisées à travers deux types d'interopérabilité :

- Une interopérabilité horizontale entre les profils d'acheteur et les systèmes externes par la mise en œuvre d'interfaces mutualisées pour faciliter l'intégration des outils des SI de la Commande publique et l'échange de données et de documents
- Une interopérabilité verticale entre profils d'acheteur pour répondre aux enjeux d'accès aux marchés, d'inclusion numérique, d'évolutivité et de réversibilité et en mettant notamment à disposition des opérateurs économiques un portail unique.

Apports particuliers du FTAP

L'obtention du financement FTAP est une condition nécessaire à la réalisation du projet TNCP. Le FTAP finançant à 57% le projet (les 43% restants étant des crédits T2+T3 des services porteurs DAJ-DAE-AIFE), il a un effet de levier de 1,75.

Gouvernance et moyens de conduite du projet

COMPOSITION DE L'EQUIPE ET ROLES CLES (ACTEURS ET COMPETENCES MOBILISES) :

Le projet TNCP est porté au sein des ministères économiques et financiers conjointement par la direction des affaires juridiques (DAJ), par la direction des achats de l'Etat (DAE) et par l'agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE). Le responsable du projet est le directeur « Transformation numérique de la commande publique » (DAJ).

Le pilotage opérationnel sera assuré par le comité de projet (COPROJ) constitué de la DAJ et de la DAE en tant que maîtres d'ouvrage représentant les acteurs métier sur leurs actions respectives et de l'AIFE en tant que maître d'œuvre pour les chantiers A à E (à l'exception de l'action C1 pour laquelle la DAE est maître d'œuvre). Il se tiendra mensuellement.

Des comités de suivi (COSUI) propres à chaque chantier seront également créés. Maximilien Ile-de-France et Megalis Bretagne en seront membres.

Au minimum trois fois par an, l'état d'avancement du projet sera présenté au comité stratégique (COSTRAT) du Plan de Transformation Numérique de la Commande Publique, composé de six membres : la DAJ, la DAE, l'AIFE, le Secrétariat Général (SG) des ministères économiques et financiers, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'information de l'Etat (DINSIC).

MODALITES D'ASSOCIATION DES ACTEURS DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

L'ensemble des acteurs (acheteurs publics, entreprises, éditeurs) seront réunis ensemble deux fois par an au sein d'openlabs. Pendant une journée au Bercy Lab, les 60 participants pourront travailler au sein d'ateliers thématiques. Seront ainsi invités des entreprises témoins (GE/ETI/PME), les fédérations et syndicats professionnels, les chambres consulaires, les associations d'élus, les éditeurs informatiques (Profils d'acheteurs, SI, signature électronique,...).

Le projet TNCP sera présenté aux structures existantes regroupant certains acteurs :

- Pour les entreprises : les groupes « Marchés publics » des fédérations et syndicats professionnels,
- Pour l'Etat et ses services : les plateformes régionales d'achat (PFRA) implantées dans les SGAR au sein des préfectures régionales et réunies mensuellement par la DAE.
- Pour les collectivités territoriales, les structures réunissant l'Etat et les associations d'élus :
 - le programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DCANT) consacré au développement des services publics numériques,
 - la Structure Nationale Partenariale (SNP) consacrée à la dématérialisation des documents liés à l'exécution budgétaire et comptable.
- Pour les éditeurs de profils d'acheteurs et les fournisseurs de signature électronique : les groupes réunis deux à trois fois par an à la DAJ.

Pour une animation de l'écosystème pleinement efficace, ces rencontres seront complétées par l'utilisation des outils numériques existants dédiés à la dématérialisation des marchés publics (Site internet www.economie.gouv.commande-publique-numerique, comptes LinkedIn Transformation Numérique de la Commande Publique et Twitter @TransfoNumCP) assurant ainsi une diffusion d'informations hebdomadaire aux acteurs de la commande publique.

Maîtrise des risques

TNCP est un projet de développement numérique autour d'un secteur pointu (les marchés publics). Il existe donc des risques de complexité métier et de faisabilité technique.

Il faut associer les utilisateurs au changement d'environnement technique. Il convient donc de s'assurer de l'adhésion des acteurs de la commande publique (acheteurs publics, entreprises, éditeurs de solutions). Par ailleurs, si aucun risque juridique n'a été identifié, des travaux de nature juridique seront nécessaires pour la mise en œuvre de certaines actions du projet.

Ces risques peuvent être maîtrisés ainsi :

- Risques de complexité métier

La mise en œuvre de services numériques partagée par l'ensemble des SI de la commande publique nécessitera le partage d'une cible commune et le consensus entre tous les acteurs métier et SI (Etat, collectivités territoriales, établissements publics, Union Européenne). Certains chantiers tels que le socle de services contrat présentent une complexité fonctionnelle. D'autres, notamment la mise en place d'un profil d'acheteur aux fonctions standards, pourront nécessiter des travaux d'expertise juridiques. Les risques de complexité métier sont inhérents à la volonté de rendre interopérables l'ensemble des systèmes d'information au niveau métier, fonctionnel et applicatif. L'élaboration du cadre préalable aux chantiers d'implémentation permet de maîtriser ces risques.

- Risques de faisabilité technique

Le processus de la commande publique implique la maîtrise technique des transactions et du stockage sécurisé, pour une volumétrie importante de données et de documents. La maîtrise concerne aussi l'implémentation des fonctions supports que sont l'authentification et la signature électronique. De plus certains chantiers capitalisent sur d'autres : par exemple, le service de déclaration d'acte d'engagement ou le profil opérateur économique unique réutilisent la signature électronique. En réponse aux risques techniques, la gouvernance transverse des chantiers permettra d'identifier les risques en amont, en particulier sur les risques d'adhérence entre chantiers. L'AIFE est en mesure de capitaliser sur les services numériques déjà proposés pour la commande publique.

- Risques concernant l'adhésion de l'écosystème public

Les chantiers de transformation numérique de la commande publique devront répondre aux attentes et aux besoins d'un riche écosystème d'acteurs publics au niveau local et national. L'enjeu majeur sera de maîtriser le risque d'une expression de besoins divergente. Par ailleurs, certaines actions auront un fort impact sur le positionnement d'acteurs, notamment au niveau local. C'est le cas notamment pour la mise en place d'un portail d'accès unique aux consultations qui modifie le positionnement des Journaux et Annonces Légales. Les solutions apportées devront répondre aux enjeux de simplification et d'interopérabilité tout en s'appuyant sur les partenaires sans menacer leurs modèles économiques. Enfin, de nombreuses initiatives (telles que PLACE par exemple) ont déjà montré leur efficacité par le passé et sont visibles auprès de l'écosystème de la commande publique. Aussi, les transformations proposées ne devront pas remettre en cause ces initiatives, mais s'inscrire dans la continuité des actions menées et participer au renforcement de leur visibilité.

- Risque sur l'adhésion des éditeurs

Le premier risque concerne l'acceptation et la bonne appropriation des standards d'interopérabilité par les éditeurs. Le second risque à maîtriser est celui de la mise en concurrence des solutions proposées par les éditeurs avec les services numériques publics en prenant en compte les modèles économiques des éditeurs. Pour maîtriser les risques relatifs aux éditeurs, ces derniers seront informés de la trajectoire d'implémentation des différents services numériques.

PROJET "TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA COMMANDE PUBLIQUE" (TNCP)

(En Meuros)

I - Financement du projet

Nature de dépenses	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	Action/ligne budgétaire porteuse de la dépense	PHASE 1								PHASE 2		Cumul 2019-2022	
				2019		2020		2021		TOTAL Ph1		2022		AE	CP
				AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Chantier A - L'élaboration du cadre fonctionnel d'interopérabilité				1,440	1,440	0,000	0,000	0,000	0,000	1,440	1,440	0,000	0,000	1,440	1,440
Cartographie commande publique				0,250	0,250					0,250	0,250			0,250	0,250
Cadre d'interopérabilité				0,200	0,200					0,200	0,200			0,200	0,200
Référentiel sémantique métier				0,030	0,030					0,030	0,030			0,030	0,030
Standard d'échange et interfaces				0,320	0,320					0,320	0,320			0,320	0,320
Modèle de données de référence				0,640	0,640					0,640	0,640			0,640	0,640
dont financement DAE T3		P218	Action 1	0,030	0,030					0,030	0,030			0,030	0,030
dont financement AIFE T2		P218	Action 7	0,360	0,360					0,360	0,360			0,360	0,360
dont financement FTAP T3		P349		1,050	1,050					1,050	1,050			1,050	1,050
Chantier B - la mise en place de l'interopérabilité des profils acheteurs				0,000	0,000	0,380	0,380	0,950	0,950	1,330	1,330	0,640	0,640	1,970	1,970
Service de publication des consultations						0,190	0,190			0,190	0,190			0,190	0,190
Service mutualisé de dépôt des offres						0,190	0,190			0,190	0,190			0,190	0,190
Profil Opérateur Economique unique								0,950	0,950	0,950	0,950			0,950	0,950
Portail d'accès unique aux consultations										0,000	0,000	0,640	0,640	0,640	0,640
dont financement AIFE T2		P218	Action 7			0,080	0,080	0,200	0,200	0,280	0,280	0,440	0,440	0,420	0,420
dont financement FTAP T3		P349				0,300	0,300	0,750	0,750	1,050	1,050	0,500	0,500	1,550	1,550
Chantier C - la standardisation du processus dématérialisé				0,000	0,000	0,660	0,510	0,745	0,895	1,405	1,405	0,000	0,000	1,405	1,405
Portail dédié sourcing entrant						0,425	0,275	0,175	0,175	0,325	0,600	0,600	0,600	0,600	0,600
Service d'émission des avis de publicité						0,235	0,235			0,235	0,235			0,235	0,235
Service de déclaration d'acte d'engagement								0,190	0,190	0,190	0,190			0,190	0,190
Socle de services contrats										0,380	0,380	0,380	0,380	0,380	0,380
dont financement DAE T2		P218	Action 1			0,045	0,045			0,045	0,045			0,045	0,045
dont financement DAE T3		P218	Action 7			0,075	0,075	0,075	0,075	0,150	0,150			0,150	0,150
dont financement AIFE T2		P218	Action 7			0,040	0,040	0,120	0,120	0,160	0,160			0,160	0,160
dont financement FTAP T3		P349				0,400	0,250	0,500	0,650	0,900	0,900			0,900	0,900
Chantier D - l'interopérabilité pour les achats de l'Etat				0,000	0,000	1,620	1,620	1,910	1,910	3,530	3,530	1,910	1,910	5,440	5,440
dont financement AIFE T2		P218	Action 7	0,000	0,000	0,170	0,170	0,410	0,410	0,680	0,680	0,410	0,410	1,090	1,090
dont financement hors FTAP T3		P218	Action 7	0,000	0,000	0,700	0,700	1,000	1,000	1,200	1,200	1,000	1,000	2,700	2,700
dont financement FTAP T3		P349		0,000	0,000	0,650	0,650	0,500	0,500	1,150	1,150	0,500	0,500	1,650	1,650
Chantier E - les outils mutualisés pour la dématérialisation et l'open data				0,000	0,000	3,180	3,180	0,100	0,100	3,280	3,280	0,950	0,950	4,230	4,230
Profil d'acheteur proposant des fonctions standards										0,000	0,000	0,950	0,950	0,950	0,950
Signature électronique						1,520	1,520			1,520	1,520			1,520	1,520
Certificats de Cessibilité						1,560	1,560			1,560	1,560			1,560	1,560
Données ouvertes (Open data)						0,100	0,100	0,100	0,100	0,200	0,200			0,200	0,200
dont financement DAE T2		P218	Action 1			0,040	0,040			0,040	0,040			0,040	0,040
dont financement DAE T3		P218	Action 1			0,050	0,050	0,050	0,050	0,100	0,100			0,100	0,100
dont financement AIFE T2		P218	Action 7			0,640	0,640			0,640	0,640	0,200	0,200	0,640	0,640
dont financement FTAP T3		P349				2,450	2,450	0,050	0,050	2,500	2,500	0,750	0,750	3,250	3,250
Pilotage du projet				0,110	0,110	0,675	0,675	0,515	0,515	1,300	1,300	0,320	0,320	1,620	1,620
Pilotage/suivi du projet, expertises juridiques				0,060	0,060	0,190	0,190	0,190	0,190	0,460	0,460	0,190	0,190	0,630	0,630
Accompagnement du changement				0,050	0,050	0,485	0,485	0,325	0,325	0,860	0,860	0,130	0,130	0,990	0,990
dont financement DAE T2		P218	Action 1	0,040	0,040	0,135	0,135	0,140	0,140	0,315	0,315	0,120	0,120	0,435	0,435
dont financement DAE T3		P218	Action 1	0,010	0,010	0,060	0,060	0,060	0,060	0,130	0,130	0,060	0,060	0,190	0,190
dont financement DAE T2		P218	Action 7	0,050	0,050	0,090	0,090	0,075	0,075	0,215	0,215			0,215	0,215
dont financement FTAP T3		P349		0,010	0,010	0,390	0,390	0,240	0,240	0,640	0,640	0,140	0,140	0,780	0,780
TOTAL				1,550	1,550	6,515	6,365	4,220	4,370	12,285	12,285	3,820	3,820	16,105	16,105
TOTAL Financement co-porteur 1 (DAJ)				0,080	0,080	0,330	0,330	0,250	0,250	0,660	0,660	0,180	0,180	0,840	0,840
TOTAL Financement co-porteur 2 (DAE)				0,050	0,050	0,265	0,265	0,200	0,200	0,515	0,515	0,000	0,000	0,515	0,515
TOTAL Financement co-porteur 3 (AIFE)				0,360	0,360	1,730	1,730	1,730	1,730	3,820	3,820	1,750	1,750	5,570	5,570
TOTAL Financement FTAP				1,000	1,000	4,190	4,004	2,040	2,190	7,290	7,290	1,890	1,890	9,180	9,180

II - Economies prévisionnelles liées au projet

Nature de l'économie	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	Action/ligne budgétaire porteuse de l'économie	Economies prévisionnelles constatées en 2022								Cumul économies 2019-2022	
				2019		2020		2021		2022		AE	CP
				AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Automatisation recensement	T2									0,72	0,72	0,72	0,72
Dématérialisation contrats	T3							1,25	1,25	1,25	1,25	2,50	2,50
Signature électronique	T2							3,27	3,27	3,27	3,27	6,54	6,54
Signature électronique	T3							1,48	1,48	1,48	1,48	2,96	2,96
TOTAL				0	0	0	0	6	6	6,72	6,72	12,72	12,72